



Le 16 octobre 2007

COMMUNIQUE

ISS Qui sème le vent...

Face à notre insistance, la DGPA a organisé le 15 octobre une réunion avec les organisations syndicales de l'ex-Equipement pour traiter de l'ISS. Après deux années de disette sur le sujet, et un rendez-vous manqué lors de l'élaboration de la circulaire ISS 2007 (c'est un euphémisme tant ce qui avait tenu lieu de concertation n'avait débouché sur rien, sauf à corriger quelques contresens absolus), l'administration s'était engagée depuis le mois de mai sur la tenue de cette réunion. Pour nous, il était très clair qu'elle ne pouvait se concevoir que comme la première étape d'une concertation globale sur tous les aspects du dossier.

Une fois de plus, elle aura tourné à la farce.

Passons sur le bilan dont la DGPA prétendait faire l'objet principal de la discussion. Nous avons bien voulu donner acte de l'existence des deux pages et des quelques chiffres égrenés. Il faut bien être le représentant d'un grand corps d'Etat pour se satisfaire de ce travail bâclé et contestable (nous n'en avons bien sûr pas les tenants et les aboutissants, des fois que nous aurions pu comprendre !). Nous n'avons de toute façon pas l'intention de nous laisser enfermer dans une bataille de chiffres stérile.

Ou plutôt si, nous avons bien l'intention de parler chiffres ; mais pas des mêmes. Ce qui nous intéressait en l'occurrence, c'était de savoir quelles propositions allaient être faites concernant le rattrapage des 12 % de perte de pouvoir d'achat constatée depuis 2000 sur l'ISS ; ou encore pour le rattrapage de l'année de décalage (qui devient d'autant plus indispensable dans le cadre du MEDAD, alors que nos collègues issus des autres ministères y ont eu droit – et depuis longtemps).

Sur ces deux sujets majeurs, la réponse a été sans appel : « pour des raisons budgétaires, nous ne pouvons rien faire » ! Autrement dit, notre ministère et son titulaire (à supposer qu'il soit au courant qu'il a des agents à gérer), deuxièmes dans l'ordre gouvernemental et qui doivent sauver la planète, ne sont pas même capables de définir des propositions, s'ils en ont seulement la volonté, et de les porter devant le Budget ! Un scandale !

Sur tous les autres sujets abordés et sur toutes nos revendications (coefficient individuel à 1, rapport pour tout coefficient inférieur, arrêt du matraquage des nouveaux entrants, nouveaux arrivants, partants, retour d'essaimage, postes atypiques, thésards, principaux, promus ou bénéficiaires d'un nouveau coefficient de grade, on en passe... mise en place de véritables réunions d'harmonisation, arrêt de l'expérimentation impromptue et inadmissible en centrale, etc. - voir la déclaration préliminaire de la FEETS-FO), nous n'avons eu droit qu'à l'affirmation que le système existant ne pouvait pas ou ne devait pas être changé.



En conclusion, au MEDAD, il faut travailler mieux pour gagner moins. Pire, les représentants de l'administration ont fait preuve d'une méconnaissance de la réalité du fonctionnement des services qui frise l'aveuglement. Et le président de séance n'a pas même été en mesure d'arrêter le principe d'une nouvelle réunion pour traiter les sujets au fond. Autrement dit, pour paraphraser le slogan : avec la DGPA, rien n'est possible !

Plus incroyable encore, l'administration n'a pas su répondre aux questions posées sur les textes qu'elle doit pourtant rédiger. Concernant en particulier les postes éligibles aux quatre points de territorialité, qu'elle-même, dans la circulaire ISS de 2007, s'est imposée de définir dans un arrêté après concertation avec les OS, à l'évidence aucun travail sérieux n'a encore été entrepris. De fait, nos interlocuteurs se sont révélés incapables de nous confirmer que, faute de texte, le bénéfice pourrait en être maintenu pour ceux qui y ont droit aujourd'hui. Là, on penche sérieusement vers l'amateurisme.

Nous ne pouvons en rester là, faute de quoi l'ISS se traduirait bientôt par Ingénieur Sans le Sou...

Nous exigeons donc de nouveau qu'une vraie réunion de concertation sur l'ensemble du dossier soit organisée sans délai. Nous exigeons que les textes en souffrance soient publiés au plus tôt après concertation. Nous exigeons que la DGPA, le cabinet et le ministre se saisissent enfin du sujet, fassent des propositions aux OS, et les portent, après concertation, auprès du Budget.

Surtout, faute d'être entendus, nous avertissons solennellement l'administration que nous porterons le sujet du rattrapage de l'année de décalage devant la justice. Notre congrès 2006 avait donné mandat à la CE et au BN pour engager une telle action. Face à la passivité de notre ministère, nous n'avons aujourd'hui plus d'autre option. Nous appelons donc tout adhérent souhaitant s'associer à cette démarche à se faire connaître à la permanence.

Cette réunion n'était donc que du vent. Mais, qui sème le vent récolte la tempête !